



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 29 septembre 2008, le Conseil communal a adopté :

1. **Le préavis 10/2008** – Modernisation du parc de véhicules de la voirie – acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un aspirateur urbain, fr. 74'147.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP).

2. **Le préavis 11/2008** – Prolongement du chemin des Peupliers au Sud de la parcelle 57 et au Nord de la parcelle 501 et création de 6 places de parc, fr. 155'300.--.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP).

3. **Le préavis 12/2008** – Crédit complémentaire pour la réfection de l'appartement du 1^{er} étage dans l'immeuble Bordinette 16 – fr. 86'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP).

4. **Le préavis 13/2008** – Raccordement des eaux usées au chemin de la Grangette, fr. 45'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP).

Le préavis 09/2008 – Règlement communal sur la gestion des déchets a été refusé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz



Ariane Bonard

Paudex le 30 septembre 2008